



Contact presse :
Dr. Dominique RICHTER
Président
Tél. : 06 80 42 96 76

Communiqué de presse

Le 28 septembre 2016

Le SMACMAC confirme l'alignement du tarif des visites médicales sur le C à 25 €

Après concertation avec la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR) et la Direction Générale de la Santé (DGS), le SMACMAC - seule organisation représentative des Médecins Agréés qui œuvre pour la défense de leurs intérêts et de leur statut - confirme l'alignement du tarif des visites médicales sur la revalorisation du C à 25 euros, programmée le 1er mai 2017. Cette revalorisation résulte de l'action menée par le syndicat depuis de nombreuses années en faveur de l'harmonisation du tarif des consultations pour le permis de conduire sur la valeur du C, harmonisation qui a été obtenue en 2011.

A compter du 1er mai 2017, le tarif des visites médicales pour les médecins agréés sera donc le suivant :

- ↳ La visite médicale pour un médecin exerçant hors commission : 36 euros ;
- ↳ La visite médicale en commission primaire à deux médecins : 50 euros.

Le SMACMAC tient également à démentir la rumeur circulant actuellement sur la suppression des commissions médicales. En effet, M. Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière, et le SMACMAC réaffirment leur attachement aux commissions primaires et œuvrent actuellement à leur pérennisation.

communiqué